Image not found or type unknown

Non versement prestation compensatoire

Par **bernard07**, le **22/08/2014** à **08:34**

bonjour
un jugement de divorce a fixé le versement d'une prestation compensatoire à mon profit
cette prestation compensatoire est versée chaque mois pendant huit ans
mon ex conjoint me signifie par courrier recommandé qu'il ne souhaite plus verser la prestation compensatoire car il estime que ma situation a évolué .
je pense qu'il n'est pas possible de décider unilatéralement les choses sans nouvelle décision du juge des affaires familiales , aussi je souhaiterai savoir les démarches à effectuer pour que mon ex conjoint continu à me verser la prestation compensatoire qu'il me doit tant qu'une nouvelle décision du juge ne serait intervenue.
comptant sur votre aide
merci
sincéres saluitations

Par **Visiteur**, le **22/08/2014** à **10:13**

Bjr,
et vous avez raison ! Seul un juge peut décider d'un changement de PC ou de PA ! Ce serait trop facile sinon ! et si votre situation évolue dans l'autre sens ? votre ex va accepter d'augmenter la PC ? non bien sur ! Voyez avec le JAF ? par courrier ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés